

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques d'ALL'CHEM à Montluçon

Mode d'emploi

Depuis quelques mois la DREAL Auvergne (*) et la DDT (**) élaborent, en étroite collaboration avec les communes de Montluçon et de Désertines et sous l'autorité du Sous-Préfet de Montluçon, un plan de prévention des risques technologiques. Ce document doit définir les conditions du développement urbain autour d'un site à risques, celui d'All'chem.

Créé par la loi dite « Risques » du 30 juillet 2003, le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est un nouvel outil mis à la disposition des collectivités territoriales, dans le but de maîtriser le développement urbain aux abords de sites industriels. Cette loi a été votée suite à la catastrophe d'AZF à Toulouse en 2001.

All'chem et Montluçon

Le site d'All'chem, classé Seveso II, implique que les deux communes de Montluçon et, dans une moindre mesure, de Désertines, s'inscrivent dans cette démarche. Depuis quelques mois, les services instructeurs ont réuni régulièrement tous les acteurs (la Ville de Montluçon, la Sous-Préfecture de Montluçon, l'entreprise All'chem, les riverains les plus proches, ainsi que les élus des communes) concernés par la mise en place de ce nouvel outil afin de définir les enjeux et les mesures qui doivent être prises pour permettre au site industriel et aux riverains (entreprises et habitations) de cohabiter en toute sécurité.

Concertation et études sur le terrain

L'élaboration de ce document, qui doit être validé en 2013, est réalisée à partir des données techniques de l'étude des dangers du site SEVESO et des analyses de proximité, au plus près des habitants et entreprises installés sur le secteur, afin de saisir tous les enjeux existants et à venir du territoire. Il s'agit avant tout de proposer aux riverains d'All'chem des aménagements de leurs bâtis, afin qu'ils puissent se protéger au mieux vis-à-vis d'un nuage de gaz toxique consécutif d'un éventuel accident grave sur le site industriel voisin.

Afin de poursuivre l'élaboration de ce document de manière concertée, les services de l'État rencontreront le public et les professionnels concernés le 18 décembre 2012. L'objectif de ces rencontres est de présenter le projet de PPRT et de permettre aux riverains d'obtenir toutes les réponses à leurs questions. Les différents points de vue qui seront exprimés pourront ensuite être pris en compte par les services instructeurs dans la finalisation du PPRT qui sera soumis à enquête publique début 2013.

La réunion d'information avec les riverains concernés se déroulera à la halle des sports le 18 décembre 2012 à 18h30.

(*) Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Service Risques
Contacts tel : 04.73.43.16.00 mél : rt.sr.DREAL-Auvergne@developpement-durable.gouv.fr

(**) Direction Départementale des Territoires de l'Allier, Service Aménagement et Urbanisme Durable des Territoires, Bureau Prévention des Risques, Contacts tel*: 04 70 48 77 68 mél : ddt-saudt-pr@allier.gouv.fr*

Plus d'info sur : http://www.risques.auvergne.developpement-durable.gouv.fr
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Maitrise-de-l-urbanisation-PPRT,12775.html

Élaboration du PPRT d'Allchem à Montluçon, en détail

Point de départ : cartographie des aléas

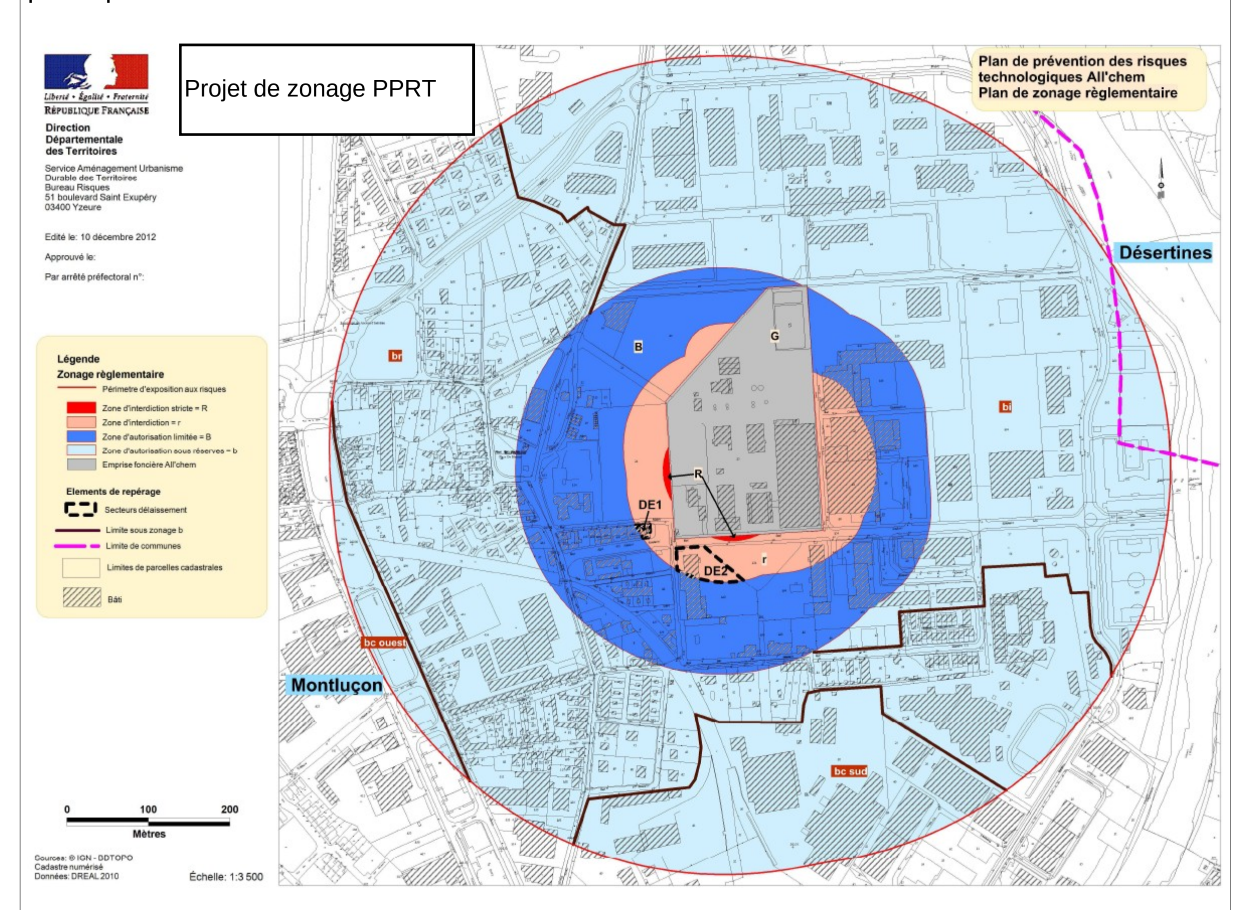
Une étude de dangers, fournie par All'chem, était indispensable aux ingénieurs de la DREAL Auvergne pour identifier les différentes zones de dangers liées aux phénomènes dangereux induits par l'activité du site. Cette démarche a permis de déterminer le périmètre du PPRT.

Travail de fond : analyse des enjeux et esquisse d'une stratégie

La DDT a réalisé une étude de terrain destinée à recenser l'ensemble des constructions, des activités et des enjeux existants et à venir, situés dans le périmètre du PPRT.
La DREAL Auvergne et la DDT ont piloté des études de vulnérabilité chez les riverains les plus proches afin d'évaluer les dispositions techniques qui permettraient de réduire leur vulnérabilité aux effets, majoritairement toxiques, auxquels ils pourraient être exposés en cas d'accident sur le site industriel voisin.
En étroite collaboration avec les mairies concernées, la DREAL Auvergne et la DDT ont proposé une approche stratégique visant le juste équilibre entre les objectifs de renforcement de la protection des personnes et les exigences du maintien de l'activité dans la zone du PPRT (urbanisation existante et alternatives de développement).

Concertation : permettre à tous d'être conscients des risques et des moyens pour y faire face

Tout au long de l'élaboration du PPRT; les élus et les services instructeurs sont à l'écoute des riverains pour répondre à leurs questions et entendre leurs observations. Une fois finalisé le projet de PPRT sera soumis à enquête publique en 2013 pour être approuvé par un arrêté signé par le préfet de l'Allier.



Approbation et mise en œuvre des mesures foncières

Cette approbation entraînera la mise en place des mesures dans un délai maximum de 5 ans (délaissements éventuels, diagnostics, travaux d'aménagements) permettant à chacun des acteurs de prendre les dispositions adaptées afin d'assurer une sécurité pleine et entière.